



منظمة الأغذية  
والزراعة  
للأمم المتحدة

联合国  
粮食及  
农业组织

Food  
and  
Agriculture  
Organization  
of  
the  
United  
Nations

Organisation  
des  
Nations  
Unies  
pour  
l'alimentation  
et  
l'agriculture

Organización  
de las  
Naciones  
Unidas  
para la  
Agricultura  
y la  
Alimentación

## COMMISSION INTÉrimAIRE DES MESURES PHYTOSANITAIRES

### Cinquième session

Rome, 7 - 11 avril 2003

### Ordre du jour provisoire annoté

### Point 2 de l'ordre du jour provisoire

#### 1. Ouverture de la session

La session sera ouverte par Mme Louise Fresco, Sous-Directrice générale de la FAO. On passera ensuite aux remarques liminaires du Secrétariat, qui signalera toute disposition particulière prise pour cette réunion avant d'inviter le Président à commencer la session. Le Président soulignera les aspects principaux de la réunion et les domaines prioritaires d'activité. Il notera également l'organisation d'une session spéciale sur le renforcement des capacités et proposera des dispositions particulières de travail pour le programme prévu.

#### 2. Adoption de l'ordre du jour (ICPM 03/1/REV)

Le Secrétariat identifiera des documents utiles pour la réunion et indiquera toute correction ou adjonction.

Le Président invitera les membres et le Secrétariat à examiner l'ordre du jour provisoire (ICPM 03/1/REV) et à faire part de toute proposition de changement avant l'adoption de celui-ci.

Le Secrétariat proposera d'apporter les changements suivants à l'ordre du jour :

#### Point 4

- Ajouter le point 4.5: autres informations (ICPM 03/8)

#### Point 6

- Ajouter le point 6.3: position de la CIMP concernant l'élimination progressive du bromure de méthyle (déplacé du point 11 de l'ordre du jour: (ICPM 03/28) rapport succinct de la Consultation technique des organisations régionales de la protection des végétaux)
- Ajouter le point 6.4: traitements pour les emballages à base de bois (demandé par la République de Corée) (ICPM 03/8)

Par souci d'économie, le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités à ne demander d'exemplaires supplémentaires qu'en cas d'absolue nécessité et à apporter leur exemplaire personnel en séance.  
La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse [www.fao.org](http://www.fao.org)

### 3. Rapport du Président (ICPM 03/3)

Le Président formulera des observations sur l'état de la mise en oeuvre de la CIPV relativement aux orientations stratégiques convenues par la CIMP. Il soulignera la disparité entre les besoins et les attentes des membres et les ressources consacrées au programme de travail de la CIPV. Le Président soulignera l'importance qu'il y a à accélérer et intensifier la fixation de normes parallèlement au renforcement des capacités afin de promouvoir une compréhension et une mise en oeuvre satisfaisante des normes.

### 4. Rapport du Secrétariat

Le Secrétariat a présenté des rapports et des informations à la CIMP concernant l'état d'avancement du programme de travail, les activités et le budget du Secrétariat. Le Secrétariat peut faire rapport sur les faits nouveaux survenus dans certains domaines du programme de travail.

#### 4.1 Budget (ICPM 03/4)

Le Secrétariat a fourni un récapitulatif de la situation financière en 2002 et de la situation prévue en 2003. Ce document comprend également une projection pour le programme de travail 2004-2005. Il aborde les activités de 2002-2003 dans les principaux domaines de travail selon les catégories budgétaires actuellement utilisées par la FAO. Cependant, la projection pour 2004-2005 est conforme aux orientations stratégiques de la CIMP. La présentation de ce document doit permettre une plus grande transparence budgétaire et prévoit des ajustements internes dans les catégories budgétaires de la FAO afin de simplifier l'établissement des rapports sur le budget à l'avenir. La CIMP sera invitée à formuler des observations et trouvera peut-être ce récapitulatif utile comme référence pour les débats relatifs à la planification stratégique (point 8 de l'ordre du jour).

#### 4.2 Fixation de normes (ICPM 03/5)

Le Secrétariat a résumé l'état d'avancement du programme de travail pour la fixation de normes. La CIMP sera invitée à formuler des observations sur le programme de travail et pourra aussi trouver le résumé utile comme référence pour les débats relatifs aux priorités en matière de fixation de normes (point 7 de l'ordre du jour) ainsi qu'au programme de travail (points 8.9 et 9 de l'ordre du jour)

#### 4.3 Échange d'informations et Portail phytosanitaire international (PPI) (ICPM 03/6)

Le Secrétariat a résumé l'état d'avancement du programme de travail concernant l'échange d'informations, notamment les faits nouveaux liés au PPI. La CIMP sera invitée à formuler des observations sur le programme de travail et trouvera peut-être le résumé utile comme référence pour les débats relatifs à la planification stratégique et à l'assistance technique (point 8 de l'ordre du jour).

#### 4.4 Assistance technique et ECP (ICPM 03/7)

Le Secrétariat a résumé l'état d'avancement du programme de travail concernant l'assistance technique et notamment la mise en oeuvre de l'ECP. La CIMP sera invitée à formuler des observations sur le programme de travail et trouvera peut-être utile le résumé comme référence pour les débats relatifs à la planification stratégique et à l'assistance technique (point 8 de l'ordre du jour).

#### 4.5 Autres informations (ICPM 03/8)

Le Secrétariat proposera d'ajouter ce point de l'ordre du jour afin d'informer la CIMP d'un certain nombre d'activités de l'année écoulée, en particulier en ce qui concerne l'état d'avancement de la NIMP n° 15. Un représentant du Bureau juridique de la FAO sera présent pour apporter son concours.

## 5. Adoption de normes internationales (ICPM 03/9 et annexes)

Le Comité intérimaire des normes a présenté cinq documents correspondant à deux nouvelles normes, deux suppléments à des normes existantes et des amendements au *Glossaire des termes phytosanitaires*. La CIMP sera invitée à adopter ces documents.

## 6. Questions découlant de la quatrième session de la Commission intérimaire des mesures phytosanitaires

À sa quatrième session, la CIMP est convenue d'entreprendre diverses activités en 2002 et elle a identifié des points particuliers de l'ordre du jour devant être abordés à sa cinquième session, notamment plusieurs points associés au nouveau Comité des normes et un rapport du nouvel Organe chargé du règlement des différends. En outre, le Secrétariat a demandé que l'on ajoute un point concernant l'élimination progressive du bromure de méthyle et un point sur les traitements concernant les emballages à base de bois.

### 6.1 Rapport du Comité des normes

Le Président du Comité des normes présentera un exposé oral à la CIMP concernant la première année d'activité du Comité des normes, ses procédures d'adoption récente et sa composition.

#### 6.1.1 Amendements du Règlement intérieur (ICPM 03/10 et annexe)

Les amendements proposés par le Comité des normes concernant son Règlement intérieur seront présentés par le Secrétariat. La CIMP sera invitée à adopter les amendements.

#### 6.1.2 Préoccupations de l'Asie concernant la composition du Comité des normes (ICPM 03/11)

La région Asie exposera ses préoccupations au sujet de la composition du Comité des normes et proposera une autre formulation. La CIMP sera invitée à examiner la proposition de la région Asie.

#### 6.1.3 Composition du Comité des normes (ICPM 03/12)

Le Secrétariat présentera brièvement la composition actuelle du Comité des normes et notera les possibilités de présentation de nouvelles candidatures qui pourront être soumises immédiatement à la CIMP ou bien renvoyées à une date ultérieure pendant la session. La CIMP sera invitée à confirmer les nouvelles présentations de candidatures.

### 6.2 Création d'un organe subsidiaire chargé du règlement des différends (ICPM 03/13)

Le Président du nouvel Organe chargé du règlement des différends fera rapport à la CIMP sur sa première réunion. La CIMP sera invitée à formuler des observations.

### 6.3 Position de la CIMP concernant l'élimination progressive du bromure de méthyle (ICPM 03/28)

Le Secrétariat demandera que ce point soit déplacé du point 11 de l'ordre du jour (rapport succinct de la Consultation technique des organisations régionales de la protection des végétaux). Le Président de la Consultation technique fournira un rapport oral sur les délibérations de la Consultation technique. La CIMP sera invitée à envisager d'élaborer une position sur l'élimination progressive du bromure de méthyle pouvant être transmise au Protocole de Montréal.

### 6.4 Traitements pour les emballages à base de bois (ICPM 03/8)

Le Secrétariat demandera que ce point soit ajouté à l'ordre du jour à la demande de la République de Corée. La CIMP sera informée des recherches entreprises conjointement par la République de Corée et par la République populaire de Chine sur l'efficacité de la

fumigation au bromure de méthyle pour lutter contre les nématodes du pin. La CIMP sera invitée à examiner les données en tant que base pour modifier l'annexe de la NIMP n° 15 relative aux traitements.

7. Thèmes et priorités pour les normes (ICPM 03/14, ICPM 03/5 et ICPM 03/8)

Le Secrétariat présentera une liste de thèmes et de priorités pour de nouvelles normes fondées sur les réponses aux demandes du Président. La CIMP sera invitée à identifier les thèmes et priorités pour les nouvelles normes qui pourraient être incorporées dans le programme de travail et à approuver le processus d'établissement d'une liste en tant que moyen de démontrer les possibilités d'activités futures, en particulier en ce qui concerne les besoins et priorités des pays en développement.

8. Planification stratégique et assistance technique

Ce point de l'ordre du jour concerne les travaux effectués par le Groupe de travail informel sur la planification stratégique et l'assistance technique (SPTA). Le Président du Groupe, le Président de la CIMP et le Secrétariat appuieront conjointement les débats concernant ces points.

8.1 Amendements au Plan stratégique (ICPM 03/15 et annexe)

Des recommandations concernant des changements du Plan stratégique de la CIMP ont été présentées par le SPTA. La CIMP sera invitée à examiner et adopter les recommandations.

8.2 Ressources de la CIMP (ICPM 03/16)

Le Président du Groupe de travail informel sur la planification stratégique et l'assistance technique présentera le Plan de développement élaboré pour la CIMP et proposera les étapes suivantes. La CIMP sera invitée à approuver le Plan de développement. Les membres seront encouragés à utiliser le document pour appuyer les efforts visant à accroître les ressources affectées au programme de travail de la CIPV.

8.3 Analyse des avantages et des inconvénients d'un fonds fiduciaire (ICPM 03/17 et annexe)

Une analyse des avantages et des inconvénients d'un fonds fiduciaire a été présentée par le Secrétariat et le SPTA. Le mécanisme financier soumis par le Secrétariat à la CIMP à sa quatrième session est de nouveau présenté. La CIMP sera invitée à examiner les résultats de l'analyse, à adopter la proposition de fonds fiduciaire et de mécanisme financier complémentaire.

8.4 Transparence du budget (ICPM 03/18 et ICPM 03/4)

Le Secrétariat notera les modifications de présentation du budget qui figurent au point 4 de l'ordre du jour. En outre, le SPTA a proposé une procédure pour la planification du budget et l'établissement des rapports correspondants. La CIMP sera invitée à formuler des observations sur les changements apportés par le Secrétariat et à adopter la procédure proposée par le SPTA.

8.5 Coopération CIPV/CDB (ICPM 03/19)

Le Secrétariat a fourni un récapitulatif des faits nouveaux concernant la coopération avec la Convention sur la diversité biologique, notamment les initiatives relatives au Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques. Le Secrétariat mettra à jour ce récapitulatif en fournissant des informations supplémentaires sur les activités récentes. La CIMP sera invitée à formuler des observations sur la coopération CIPV/CDB.

8.6 Liaison avec les instituts de recherche et les établissements d'enseignement (ICPM 03/20)

Le SPTA a proposé que la CIMP élabore un programme de diffusion afin d'instaurer et de renforcer les liens avec les instituts de recherche et les établissements d'enseignement. Il a

recommandé qu'un groupe de travail informel soit constitué pour amorcer ce processus. La CIMP sera invitée à adopter cette proposition.

#### 8.7 Programme de travail pour l'échange d'informations relatives à la CIPV (ICPM 03/21 et ICPM 03/6)

Le Secrétariat a résumé le programme de travail sur l'échange d'informations et a proposé des initiatives futures pour donner suite aux recommandations du SPTA. Un accent particulier a été mis sur l'élaboration d'outils supplémentaires. La CIMP sera invitée à approuver les recommandations.

#### 8.8 Programme de travail sur l'assistance technique (ICPM 03/22 et ICPM 03/7)

Le Secrétariat a résumé le programme de travail en matière d'assistance technique et a proposé des initiatives futures conformément aux recommandations du SPTA. Un accent particulier a été mis sur l'élaboration d'outils supplémentaires. La CIMP sera invitée à approuver les recommandations.

#### 8.9 Programme de travail (ICPM 03/23)

Le programme de travail a été proposé par le Secrétariat en accord avec le Bureau et avec le SPTA. Le programme de travail pourra être révisé par la CIMP compte tenu:

- du niveau d'activités du programme de travail souhaité par la CIMP;
- des priorités identifiées par la CIMP;
- des ressources disponibles et prévues, y compris le personnel;
- du temps disponible dans le calendrier.

Les informations et les débats du point 4 de l'ordre du jour (rapport du Secrétariat) seront utiles pour ces débats, outre les informations et les débats concernant d'autres domaines du point 8 de l'ordre du jour (planification stratégique et assistance technique) et du point 7 (thèmes et priorités pour les normes). La CIMP sera invitée à adopter le programme de travail. Le Président pourra remettre à plus tard la mise au point définitive de ce point et attendre l'achèvement des débats consacrés au point 9 de l'ordre du jour.

#### 8.10 Calendrier provisoire (ICPM 03/24)

Le Secrétariat a proposé un calendrier provisoire en accord avec le Bureau et le SPTA. La CIMP sera invitée à adopter le calendrier provisoire. Le Secrétariat encouragera les membres à proposer des candidatures d'experts pour les groupes de travail et d'autres réunions selon le cas.

#### 8.11 Directives sur la composition et l'organisation des réunions des groupes de travail d'experts (ICPM 03/25)

Le SPTA a proposé des critères et une procédure pour la sélection des experts participant aux groupes de travail. La CIMP sera invitée à adopter cette proposition.

### 9. Programme de travail en matière d'harmonisation (ICPM 03/26)

Le Secrétariat a résumé l'état actuel d'avancement du programme de fixation de normes, notant les thèmes et priorités qui y sont actuellement incorporés ainsi que les thèmes qui n'y sont pas pris en compte. La CIMP sera invitée à examiner ces informations ainsi que celles qui figurent dans les documents ICPM 03/14, ICPM 03/5 et ICPM 03/8 en tant que base pour recommander des modifications du programme de travail en matière d'harmonisation.

### 10. État d'avancement de la CIPV (ICPM 03/27)

Le Secrétariat a récapitulé l'état actuel des adhésions à la Convention et des acceptations des amendements à la CIPV adoptée en 1997. Le Secrétariat tiendra la CIMP au courant des faits les plus récents. La CIMP sera invitée à formuler des observations sur les acceptations de la CIPV.

11. Rapport de la Consultation technique des ORPV (ICPM 03/28)

Un résumé de la quatorzième Consultation technique des organisations régionales de la protection des végétaux est soumis à la CIMP pour examen et observations. Le Président de la Consultation technique fera un exposé oral à la CIMP. Il est à noter que les points concernant l'élimination progressive du bromure de méthyle ont été traités au point 6 de l'ordre du jour. Cependant, les points concernant l'utilisation d'une terminologie moins complexe dans les normes seront examinés au titre de ce point de l'ordre du jour. La CIMP sera invitée à formuler des observations sur ce rapport.

12. Autres questions

13. Date et lieu de la prochaine session

Le Secrétariat fournira des informations sur les structures d'accueil et les dates. La CIMP sera invitée à décider de la date et du lieu de sa sixième session.

14. Élection du Bureau (ICPM 03/29)

Le Secrétariat a fourni un document succinct concernant les procédures. La CIMP sera appelée à élire son Bureau.

15. Adoption du rapport

Le Secrétariat et le Rapporteur présenteront à la CIMP un rapport de la réunion pour adoption.